

proscrits dans le mouvement ouvrier. La taxe unique sur la propriété foncière proposée par Henry George revint infailliblement tous les ans jusqu'en 1899, et une formule adoucie de cette requête reparut au programme de principes jusqu'en 1912 au moins. L'initiative et le referendum firent leur apparition dès 1892 et figuraient encore au programme en 1913. En 1887, le Congrès vota en faveur de l'abolition des postes de lieutenant-gouverneur et de l'élection du gouverneur général. Cette dernière proposition fut adoptée de nouveau en 1890 par 39 voix contre 14. La réunion de 1893 désirait l'abolition du poste de haut-commissaire à Londres. Celles de 1892 et de 1893 demandaient la tenue d'un vote populaire sur "le maintien de notre statut colonial; une fédération impériale; l'indépendance du Canada; l'union politique avec les États-Unis". Les réunions de 1886 à 1888 voulaient que le gouvernement émette toute la monnaie; celle de 1893 demandait "la démonétisation de l'or et de l'argent". La réunion de 1891 demandait que les produits des employeurs antisyndicaux soient privés de la protection tarifaire; celle de 1893 "se déclara en faveur du libre échange"; celle de 1902 s'opposa à toute hausse des tarifs; celles de 1903 et de 1905 censuraient les propositions de M. Chamberlain visant les tarifs de protection en Grande-Bretagne. Les réunions de 1907, 1908 et 1909 déclaraient carrément: "vu que les capitalistes du monde sont les auteurs de la guerre, ils devraient livrer eux-mêmes leurs batailles", et celui de 1909 autorisait le conseil exécutif à "se charger de convoquer une réunion de tous les citoyens canadiens amis de la paix" en vue de protester contre l'augmentation des dépenses pour fins militaires. La réunion de 1911 appuyait une grève générale contre la guerre. Les réunions de 1888-1890 et de 1900 censuraient la formation manuelle dans les écoles. Les réunions de 1886 à 1889 invitaient les gouvernements à cesser de verser des octrois aux universités et collèges et à donner plutôt cet argent aux écoles. La réunion de 1909 "adressa une prière fervente pour que la lumière du bon sens puisse finalement venir éclairer l'Association des manufacturiers canadiens".

Les premières demandes d'une journée de repos sur sept, de lois contre le paiement des ouvriers en nature, de bureaux provinciaux et fédéral de la statistique ouvrière, d'un ministère du Travail, d'un ministre du Travail distinct, de lois sur les accidents du travail, du suffrage universel, du suffrage féminin (1891), ont toutes été obtenues sous une forme ou une autre. La journée de neuf heures est devenue celle de six heures et les résolutions violemment restrictives des premiers temps contre l'immigration (d'abord contre les Chinois, puis contre les Japonais, ensuite contre les Hindous, et en tout temps contre l'indigent) sont devenues "l'immigration organisée en vue du plein emploi", avec un Conseil national représentatif chargé de revoir continuellement la loi, ses règlements et la politique et de suggérer des modifications. Les premières demandes qui figurent encore au programme du Congrès du Travail du Canada comprennent l'abolition du Sénat, l'éta-tisation des banques et des services d'utilités publiques, un salaire minimum vital, l'éducation obligatoire gratuite et l'appui aux coopératives.

Un sujet qui a été très en vogue dans les premières réunions du Congrès des Métiers et du Travail et qui semble par la suite avoir été oublié pendant toute une génération est la collaboration avec les cultivateurs. En 1886, le Congrès instituait un comité chargé de s'aboucher avec la *Dominion Grange* en vue d'"assurer une certaine mesure d'action concertée" à l'égard de la loi sur les fabriques. En 1893, le conseil exécutif du Congrès se réunit avec des représentants de la *Grange*, des *Patrons of Industry* (autre organisation d'agriculteurs) et de la *Social Problems Conference*, et un "programme" commun fut adopté. La même année, la réunion établit un comité permanent avec les *Patrons* "aux fins de . . . établir un projet d'union des effectifs ouvriers (ruraux et urbains)", et organisa un scrutin parmi les organisations affiliées en vue d'autoriser l'affiliation de la *Grange*, des *Patrons* et des Associations de la taxe unique. On considéra que les réponses des filiales étaient trop clairessemées pour assurer une règle de conduite. Néanmoins, en 1894, la constitution fut modifiée aux fins d'admettre les *Patrons* et leur accorder trois délégués. Il n'en résulta rien et l'on supprima la modification l'année suivante. Nullement désespéré, le Congrès reconnut en 1896 l'avantage de s'unir avec les *Patrons* et chargea le conseil exécutif de se faire représenter à toute réunion convoquée par cette organisation. La réunion de 1907 comptait un délégué de la division canadienne de l'*American Society of*